

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 7/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires..

<p><b>1. PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)</b></p>
---

Rapporteur : Madame Boureau

Exposé :

La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforce les obligations de mise en accessibilité des espaces publics. C'est un enjeu social et humain que les collectivités se doivent d'intégrer dans leurs politiques.

Ainsi, dans la continuité du « diagnostic voirie » élaboré en 2007 par Nantes Métropole, le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics doit assurer l'accès aux cheminements piétons à toutes les personnes à mobilité réduite ou atteintes de tout type de handicap.

Il s'agit d'un document de référence qui présente un état des lieux de l'accessibilité de la commune pour des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité. Il doit donc être mis en œuvre dès lors que des travaux sont prévus sur la voirie et ses espaces publics afin d'intégrer les mesures d'amélioration de l'accessibilité.

L'élaboration du PAVE demeure communale, bien que Nantes Métropole exerce les compétences de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie. Ce plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics doit donc être construit en cohérence, notamment, avec les principes déclinés par le schéma directeur d'accessibilité des transports en commun de la communauté urbaine et de façon harmonieuse sur l'ensemble du territoire de l'agglomération nantaise.

Une concertation, préalable indispensable à l'élaboration du PAVE, lancée par le Conseil municipal du 15 juin au 15 septembre 2011 avait pour objectif d'inventorier les portions de voie et cheminements à mettre en accessibilité afin d'assurer un usage sécurisé et confortable.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2011

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées et notamment son article 45,

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 février 2007 portant application du décret n°2006-1658,

Vu l'avis de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées du 30 novembre 2011,

Vu l'avis de la commission Aînés, Solidarités et Prévention du 1<sup>er</sup> décembre 2011,

- D'approuver le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics joint en annexe
  - ⇒ *Document remis en séance afin de prendre en compte les observations formulées par la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées du 30 novembre et celles de la commission Aînés, Solidarités et Prévention du 1<sup>er</sup> décembre 2011*

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- Approuve le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics joint en annexe

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

#### N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires..

## 2. CESSION GRATUITE A LA COMMUNE DE LA PARCELLE AH 146

Rapporteur : Monsieur Rivaud

Exposé :

L'association syndicale libre du lotissement « Le Clos de la Mévellière » est propriétaire d'une parcelle d'espaces verts, cadastrée AH 146, d'une contenance de 168 m<sup>2</sup>, située à l'angle de la rue de Nantes et de la rue des Pétrels.

Dans le cadre de l'aménagement futur du centre-bourg de Bouaye, la ville souhaite acquérir à titre gracieux cette parcelle.

A ce titre, l'association syndicale du lotissement a délibéré lors de son assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2011 et a accepté les termes de cette cession gratuite.

Les frais d'acte resteront à la charge de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et Travaux, du 01 décembre 2011,

- De décider l'acquisition à titre gratuit par la commune de Bouaye de la parcelle cadastrée AH 146 d'une contenance de 168 m<sup>2</sup>, appartenant à l'association syndicale libre du lotissement « Le Clos de la Mévellière »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- De dire que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune,
- De dire que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL, 2 rue du Lac à Bouaye (44830).

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Décide l'acquisition à titre gratuit par la commune de Bouaye de la parcelle cadastrée AH 146 d'une contenance de 168 m<sup>2</sup>, appartenant à l'association syndicale libre du lotissement « Le Clos de la Mévellière »,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- Dit que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune,
- Dit que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL, 2 rue du Lac à Bouaye (44830).

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 7/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON , Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires.

<p><b>3. ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA CREATION D'UN CENTRE D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT SUR LES SITES DE L'ANCIENNE SUBDIVISION DE L'EQUIPEMENT ET LA DE LA MAISON GUERLAIN A BOUAYE</b></p>
---

Rapporteur : Monsieur Hervochon

Exposé :

Dans le cadre du projet de création d'un centre d'éducation à l'environnement sur les sites de l'ancienne subdivision de l'Équipement et de la Maison Guerlain à Bouaye par le Conseil Général de Loire-Atlantique, ce dernier a déposé en mairie de Bouaye deux demandes de permis de construire et un permis d'aménager, le 15 juillet dernier accompagnés d'une étude d'impact.

Dans le cadre de la procédure d'instruction de ces dossiers et en application de l'article R.123-1 du code de l'environnement, compte tenu de la localisation du parc de stationnement, du cheminement piéton et de la passerelle en espaces remarquables au titre de la loi littoral, une enquête publique est organisée en mairie du mardi 15 novembre 2011 au vendredi 16 décembre 2011 inclus.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement et Transports du 1<sup>er</sup> décembre 2011

- D'émettre un avis favorable au projet de création d'un centre d'éducation à l'environnement sur les sites de l'ancienne subdivision de l'Equipement et de la Maison Guerlain à Bouaye par le Conseil Général de Loire-Atlantique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de création d'un centre d'éducation à l'environnement sur les sites de l'ancienne subdivision de l'Equipement et de la Maison Guerlain à Bouaye par le Conseil Général de Loire-Atlantique,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

### 4. ACQUISITION DE LA PARCELLE ZA 64 SISE LES MIMOSAS

Rapporteur : Monsieur Hervochon

Exposé :

Dans le cadre de la politique agricole menée sur le territoire de Bouaye, la commune souhaite acquérir la parcelle ZA 64, d'une contenance de 18 460 m<sup>2</sup>, sise « Les Mimosas ».

A ce titre, le service des Domaines a été consulté afin de connaître la valeur vénale de la parcelle concernée. Classée en zone A, elle a été estimée, en date du 1<sup>er</sup> décembre à 0,19 €/m<sup>2</sup>. Néanmoins compte tenu de la position stratégique de cette parcelle au regard de l'inventaire des friches agricoles actuellement mené sur la commune et de sa valeur biologique (haie bocagère et boisement), il a été proposé à Mme OLIVE Monique, propriétaire de la parcelle, d'accéder à sa proposition de vente au prix de 0,46€/m<sup>2</sup>.

Par courrier reçu en mairie le 29 novembre 2011, Mme OLIVE Monique a confirmé son accord sur les termes de cette vente.

Les frais d'acte resteront à la charge de la commune.

Les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial Vicat de Rezé.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement et Transports, du 1 décembre 2011,

- De décider l'acquisition par la commune de Bouaye de la parcelle cadastrée ZA 64 d'une contenance de 18 460 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme OLIVE Monique, au prix de 0,46 €/m<sup>2</sup>, soit un coût d'acquisition de 8 491,60 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- De dire que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune,
- De dire que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial Vicat de Rezé

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité par 23 voix pour, 6 abstentions (Bernard Dehousse, Véronique Lardeux, Bernard Keller, Grégory Delemazure, Michèle Roblès-Denis) et 1 voix contre (Mme Dubreil) :

- Décide l'acquisition par la commune de Bouaye de la parcelle cadastrée ZA 64 d'une contenance de 18 460 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme OLIVE Monique, au prix de 0,46 €/m<sup>2</sup>, soit un coût d'acquisition de 8 491,60 €,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- Dit que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune,
- Dit que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial Vicat de Rezé

Pour copie conforme  
Bouaye, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 7/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

<b>5. CONSTRUCTION D'UN CENTRE EQUESTRE – COMPROMIS DE VENTE AVEC M. PHILIPPE KUHN</b>
--

Rapporteur : Monsieur Hervochon

Exposé :

M. Philippe Kuhn est porteur d'un projet de centre équestre sur l'agglomération nantaise. Il a donc pris contact avec la Ville de Bouaye afin d'envisager avec elle un lieu d'implantation sur son territoire.

La Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée ZB n°145, exploitée actuellement par M. Giraudineau en vertu d'un contrat de prêt à usage accordé par le Conseil municipal le 31 janvier 2008.

Cette parcelle classée en zone agricole selon le plan local d'urbanisme est d'une contenance de 4,72 hectares et permettrait le développement de cette activité équestre.

La Ville mène une politique agricole s'attachant également à lutter contre les friches qui s'étendent au détriment de l'exploitation des terres par des agriculteurs en quête de nouvelles surfaces.

Aussi, la Ville souhaite répondre favorablement à la demande de M. Kuhn en lui cédant pour partie la parcelle ZB n°145, la zone d'emprise de l'antenne radiotéléphonique restant propriété communale. Cette cession serait consentie moyennant le paiement d'un prix de 0,24€ le m<sup>2</sup>. De plus, l'acquéreur devra supporter une charge augmentative du prix forfaitairement établie à 2 000 € et correspondant à la participation aux frais de défrichement des parcelles dites « prioritaires » dans le secteur des Landes Bigot. Ces parcelles qui seront rendues à l'agriculture pourraient être prêtées, pour tout ou partie, à Monsieur Giraudineau qui verra son contrat de prêt à usage expiré.

La signature de l'acte authentique de vente est suspendu à l'obtention par Monsieur Philippe Kuhn, d'un permis de construire permettant la construction d'un centre équestre, à la renonciation par toute personne physique ou morale, de droit public ou de droit privé, titulaire d'un droit de préemption, enfin à la libération des lieux par l'occupant.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 1<sup>er</sup> décembre 2011

Vu le projet de compromis de vente

- D'approuver les termes du compromis de vente à conclure entre la Ville de Bouaye et M. Philippe Kuhn
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte authentique de vente
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette vente
- De dire que le compromis et l'acte authentique seront régularisés en l'étude de Maîtres BODIGUEL, notaire à Bouaye,
- De dire que les frais d'actes, de bornage, et autres seront à la charge de l'acquéreur,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- D'approuver les termes du compromis de vente à conclure entre la Ville de Bouaye et M. Philippe Kuhn
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte authentique de vente
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette vente
- De dire que le compromis et l'acte authentique seront régularisés en l'étude de Maîtres BODIGUEL, notaire à Bouaye,
- De dire que les frais d'actes, de bornage, et autres seront à la charge de l'acquéreur,

Pour copie conforme  
Bouaye, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

### 6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION DE CHASSE AMICALE DES PETITS PROPRIETAIRES

Rapporteur : Monsieur Hervochon

Exposé :

La Société Nationale de Protection de la Nature, qui est propriétaire de la Maison de la Réserve, située rue de l'Acheneau, met à disposition des piégeurs de l'Association de Chasse Amicale des Petits Propriétaires (ACAPP) un local situé dans la Maison de la Réserve.

L'ACAPP souhaiterait améliorer l'isolation de ce local en y réalisant des travaux.

Pour ce faire, elle sollicite la commune pour obtenir une subvention exceptionnelle pour l'achat des matériaux nécessaires (montant estimé entre 1 200 et 1 300 €).

Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'ACAPP pour la réalisation de travaux d'isolation dans le local.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission Développement Durable Environnement Transports du 1<sup>er</sup> décembre 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 7 décembre 2011,

- D'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'ACAPP pour la réalisation de travaux d'isolation dans le local.

L'ACAPP devra fournir les factures acquittées comme pièces justificatives.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2011, chapitre 65.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Octroie une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'ACAPP pour la réalisation de travaux d'isolation dans le local.

L'ACAPP devra fournir les factures acquittées comme pièces justificatives.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre  
2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

### **7 .INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE – CREATION DU CIRCUIT DES MOULINS**

Rapporteur : Monsieur Cottineau

Exposé :

La commune souhaite créer un nouveau sentier de promenade et de randonnée dénommé « Circuit des Moulins » et l'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ce sentier sera également inscrit au topoguide que Nantes Métropole réalise actuellement.

Cet itinéraire s'étend uniquement sur la commune de Bouaye.

A cette occasion, des conventions de passage, nécessaires à la pérennisation de ce tracé, sur des parcelles privées ont été signées.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement, Transports du 1<sup>er</sup> décembre 2011,

- D'approuver le tracé du circuit proposé,
- De demander l'inscription du circuit précité au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

- De s'engager à conserver le caractère public et ouvert de ce circuit et d'en assurer l'entretien régulier,
- De s'engager à informer le Conseil Général de tout changement intervenant sur le circuit (modification du tracé, changement de revêtement...),
- D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Demande l'inscription du circuit précité au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- S'engage à conserver le caractère public et ouvert de ce circuit et d'en assurer l'entretien régulier,
- S'engage à informer le Conseil Général de tout changement intervenant sur le circuit (modification du tracé, changement de revêtement...),
- Autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

### 8 . BILAN D'ACTIVITES DU CONSEIL DES SAGES

Rapporteur : Madame Jeanneau

Exposé :

Le conseil des Sages vient de conclure sa troisième année et se révèle acteur à part entière des activités de la commune avec la participation à certains événements comme l'animation du 13 juillet, le pique-nique inter-générationnel, l'activité jardinage au centre de loisirs ou la mise en œuvre de l'Agenda 21

**Trois réunions plénières** ont été tenues en 2011 : 24 janvier, 16 mai et 17 octobre.

Chaque fois, un temps fort est consacré aux comptes-rendus des trois commissions

Les commissions se réunissent à raison de 6 à 7 fois chacune dans l'année. Des rencontres avec les adjoints concernés par les sujets traités sont régulièrement organisées.

**La commission Urbanisme**

Après avoir rencontré la commission municipale urbanisme et travaux, la commission a regroupé ses réflexions sous trois thèmes :

- Réflexion générale sur le développement de la commune
- Modifications du règlement du PLU
- Ce qui relève de décisions municipales.

Plusieurs points ont été évoqués concernant la mise en place d'outils mieux adaptés dans certaines zones urbaines de la commune, l'extension du dispositif de logements en accession abordable, la pérennisation des activités agricoles par un assouplissement de la loi littoral, l'intégration de l'inventaire des zones humides.

L'adjoint à l'urbanisme a tenu compte des remarques des Sages pour transmettre à Nantes Métropole les motifs de demande d'une procédure de modification du PLU

**La commission environnement** a continué ses réflexions sur

- Les jardins familiaux concrétisés par une réserve de terrains dans l'éco-lotissement :
- Le suivi de l'inventaire sur les zones humides
- Le suivi des actions de l'Agenda 21

**La commission solidarité** a fait de l'isolement des personnes âgées un thème central de ses réflexions en rencontrant les associations de loisirs de la commune et en organisant en septembre un pique-nique inter-générationnel couronné de succès

Après recensement des diverses activités concernant les plus de 60 ans, il a été proposé l'édition d'une plaquette spécifique d'informations.

En collaboration avec le CCAS de la ville et le centre de Soins infirmiers de Bouaye –les Sorinières une action de prévention sur le thème de l'alimentation a eu lieu le 19 novembre rassemblant 30 personnes

**Les Sages s'organisent et délèguent certains des leurs pour participer aux différentes rencontres qui sont** proposées :

- assemblée générale de la fédération des villes et conseils de sages en octobre 2011 à Bourgoin-Jallieu
- rencontre régionale à Pornic le 30 septembre 2011

Ces divers échanges enrichissent les pratiques des uns et des autres, chaque conseil développant ses particularités

Une antenne régionale de la Fédération des Villes et Conseils de Sages vient d'être lancée le jeudi 17 novembre .Christian Amossé a accepté d'y participer pour relayer l'information près des communes désireuses de lancer un conseil de Sages

### **Election au Conseil des Sages**

En cette année 2011, le conseil des Sages a pour la première fois été appelé à renouveler la moitié de ses membres comme le prévoit le règlement. Les plus de 60 ans des bureaux de vote 2,4 et 6 ont été invités à poser leurs candidatures. Le vote a eu lieu le 29 novembre 2011.

Les candidats:

Bureau n°2 : Mesdames Guillard, Bichon et Lagrenée

Bureau n° 4 : Mesdames Coudert, Baron, Cailleteau et Monsieur Raimbault

Bureau n° 6 : Messieurs Amossé, Erard, et Madame Lasserre

Le nouveau conseil des Sages sera installé le lundi 12 décembre à 16 heures

## **CONSEIL DES SAGES**

### **ELECTIONS DU 29 NOVEMBRE 2011**

#### **RESULTATS**

Nombre d'électeurs inscrits : 596

Nombre de votants : 118

Nombre de votants : 117



<b>BUREAU N°2</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>BUREAU N° 4</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>BUREAU N° 6</b>	<b>Nombre de voix</b>
1- Mme GUILLARD Nicole	40	1 – Mme COUDERT Nicole	52	1- M. AMOSSE Christian	16
2- Mme BICHON Françoise	41	2 – M. RAIMBAULT Georges	47	2- M. ERARD Jean	16
3- Mme LAGRENEE Françoise	38	3 – Mme LEBLANC Françoise	32	3- Mme LASSERRE Claudette	16
		4 – Mme CAILLETEAU Michelle	31		

Le Conseil municipal prend acte.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

<b>9 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011-2014 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE ATLANTIQUE</b>
---

Rapporteur : Madame Chotard

Exposé :

La Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique définit le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) comme un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

- ⇒ Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La Ville de Bouaye disposait jusqu'à aujourd'hui d'un CEJ arrivé à échéance. Il convient de poursuivre le partenariat avec la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, dit de « 2<sup>e</sup> génération »

Ainsi, la convention proposée définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (Psej), sur la base d'un plan de financement établi sur la durée totale du contrat.

La prestation de service enfance-jeunesse (Psej) a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées /enfants, poste équivalent temps plein, etc. Ainsi, pour être retenue, chaque action doit justifier d'une augmentation de fréquentation, à hauteur de 60 à 70 % de la capacité d'accueil.

Concernant la ville de Bouaye, le tableau de financement 2011-2014 distingue les actions antérieures, pour lesquelles le financement de la CAF est reconduit à l'identique, des actions nouvelles pour lesquelles la CAF apporte un soutien financier complémentaire.

Sur demande de la Ville de Bouaye, la CAF a donné son accord pour cofinancer trois actions nouvelles :

- l'ouverture de la Maison des Jeunes « le Cabanon », les mardis et vendredis de 16h à 18h ;
- la fermeture du centre de loisirs à 18h30 ;
- le recrutement d'un animateur supplémentaire à l'accueil périscolaire deux soirs par semaine.

Enfin, la ville de Bouaye percevra également une prestation dite de dégressivité jusqu'en 2013, ce qui est déjà le cas depuis 2007.

La prestation de dégressivité permet de compenser, sur une période donnée, la baisse de la participation de la CAF par rapport aux anciens contrats (avant 2007).

Ainsi, la Ville de Bouaye, malgré le principe de dégressivité automatique (7268 € sur trois ans) appliqué par la CNAF, le contrat devrait permettre de percevoir 283 916 € d'aide, prévisions entre 2011 et 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances, planification et personnel du 7 décembre 2011

- d'approuver les termes du contrat enfance jeunesse à conclure avec la CAF pour une période de 4 ans (2011 / 2014) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout acte s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

- Approuve les termes du contrat enfance jeunesse à conclure avec la CAF pour une période de 4 ans (2011 / 2014) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout acte s'y rapportant.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 7/2011**

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

<b>10 PARTICIPATION DE LA VILLE DE BRAINS AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA VILLE DE BOUAYE – AVENANT N°2</b>
---

Rapporteur : Madame Chotard

Exposé :

Le 27 décembre 2007, une convention a été signée avec la ville de Brains ayant pour objectif de contractualiser une participation financière pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Bouaye.

Le montant de cette participation couvre le montant réel de la part résiduelle qui reste à la charge des communes.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Durant l'année 2011, les Villes de Bouaye et de Brains ont mené une réflexion sur l'évolution du partenariat qui les unit, notamment afin de tenir compte des évolutions démographiques en cours sur ces deux communes.

Ces échanges ont notamment permis à la ville de Brains d'engager des études pour la faisabilité d'une création de centre de loisirs, en actant le principe d'une transition entre les deux collectivités concernant le mode de gestion.

Ainsi, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2012, la gestion des structures d'accueil (3-13 ans) est placée sous l'autorité de la Ville de Bouaye, qui assurera la gestion administrative ainsi que le fonctionnement des structures.

Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2012, les responsabilités des deux collectivités sont réparties comme suit :

- Mercredi hors vacances scolaires : la ville de Brains assurera l'organisation et l'accueil du centre de loisirs, dans des locaux qui lui sont propres ;
  
- Vacances scolaires : la ville de Bouaye continuera d'assurer la gestion des structures d'accueil, selon les modalités prévues dans la convention initiale.

La ville de Bouaye s'engage à accompagner la ville de Brains dans les démarches nécessaires à la gestion et à l'organisation d'une structure de loisirs. Aussi, un point d'étape sera réalisé entre les deux villes en juin 2012 afin de s'assurer que le partage des responsabilités est opérationnel.

Les modalités de participation financière au coût réel restent inchangées.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances, planification et personnel en date du 7 décembre 2011

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention du 27 décembre 2007
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de l'avenant à la convention du 27 décembre 2007
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

### 11 . Tarifs 2012

Rapporteur : Monsieur Château

Exposé :

Comme chaque année, en décembre, le Conseil Municipal est appelé à actualiser les tarifs communaux pour l'année suivante.

En 2012, les principes suivants sont proposés :

- Augmentation de +2 % des tarifs de la plupart des services municipaux ;
- Afin de faciliter la facturation des services, les montants ont été arrondis après application du pourcentage d'augmentation.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 7 décembre 2011

- d'approuver les tarifs suivants pour l'année 2012 :

LIBELLE	2012	
	Commune	Hors Commune
<b>1. Location matériel communal</b>		
barrière métallique	1,60	2,10
grille d'exposition	4,20	5,60
chaise coquille plastique	1,00	1,40
podium	316,00	418,00
marabout	265,00	347,00
<b>Gratuité pour les associations boscéennes</b>		
<b>tarifs nécessaires à la valorisation des charges supplétives des associations (tarifs journaliers)</b>		
<i>console lumière</i>	100,00	pas de prêt
<i>sono</i>	50,00	
<i>tables</i>	5,00	
<i>moquette (protection des sols)</i>	50,00	
<i>camion baché</i>	100,00	
<i>mini bus (scudo et jumper)</i>	100,00	
<b>2. Location salles municipales</b>		
<b>période HIVER (du du 1er nov. au 30 avril)</b>		
vin d'honneur (prêt de - de 6 heures)	98,00	131,00
utilisation jusqu'à 22 heures	160,00	212,00
utilisation jusqu'à 1 heure du matin	202,00	269,00
associations boscéennes	gratuit	
dépôt de garantie	100,00	100,00
tarifs jeunes (jusqu'à 25 ans inclus)	63,00	pas de prêt
location à des fins commerciales (Auriol, Lévêque, Ormeaux)	400,00	400,00
<b>période ÉTÉ (du 1er mai au 31 oct.)</b>		
vin d'honneur (prêt de - de 6 heures)	67,00	131,00
utilisation jusqu'à 22 heures	130,00	171,00
utilisation jusqu'à 1 heure du matin	171,00	228,00
associations boscéennes	gratuit	
dépôt de garantie	100,00	100,00
tarifs jeunes (jusqu'à 25 ans inclus)	48,00	pas de prêt
location à des fins commerciales (Auriol, Lévêque, Ormeaux)	350,00	350,00
<b>3. Droit de place</b>		
<b>tous commerces par jour</b>		
- mètre linéaire avec électricité	1,50	
- mètre linéaire sans électricité	1,24	
- droit minimum	3,45	



LIBELLE	2012	
	Commune	Hors Commune
<b>abonnement trimestriel par mètre linéaire - tous commerces</b>		
- avec électricité	10,63	
- sans électricité	8,45	
<b>petites attractions (marionnettes, guignol, ...)</b>		
- forfait journalier	21,00	
<b>cirques et manèges</b>		
- Chapiteau : diamètre inférieur à 25 mètres	42,00	
- Chapiteau : diamètre supérieur à 25 mètres	64,00	
<b>voitures publicitaires, bans d'exposition</b>		
- outilleurs	62,00	
- par mètre linéaire, par jour	1,80	
<b>4. Concession cimetière</b>		
<b>Concession (acquisition ou renouvellement)</b>		
- durée : 15 ans	119,00	
- durée : 30 ans	239,00	
- renouvellement 15 ans	119,00	
<b>Columbarium (concession + cave urne)</b>		
- Acquisition emplacement 15 ans	767,00	
- Acquisition emplacement 30 ans	886,00	
- Renouvellement 15 ans	119,00	
<b>5. Chenil</b>		
- capture par les services communaux + jour de capture	28,00	36,00
- par jour supplémentaire	15,00	18,00
- capture par une société (capture seule)	68,00	90,00
<b>6. Multi accueil La Ribambelle</b>		
	Prestation de service unique (P.S.U) cf : décision CM 20/11/03 et 15/12/2004	Prestation de service unique (P.S.U) cf : décision CM 20/11/03 et 15/12/2004
<b>7. Bibliothèque</b>		
- inscription pour 1 année - enfants de 3 à 12 ans	2,00	4,00
- inscription pour 1 année - enfants de 12 à 18 ans, étudiants, chômeurs	3,00	6,00
- inscription 1 année - adultes	10,00	20,00
- personnel municipal (actif et retraité y compris enfants et conjoint) adhérents de l'association Les Sentiers du Livre, enfants de moins de 3 ans	gratuit	gratuit
- accès internet" pour les inscrits à la bibliothèque	gratuit	gratuit

LIBELLE	2012	
	Commune	Hors Commune
<b>8. Le Bokal</b>		
Adhésion annuelle individuelle	9,70	15,80
Cotisation mensuelle du groupe	17,90	17,90
Caution clé	15,30	15,30
Dépôt de garantie local (par groupe)	153,00	153,00
<b>9. Accueils de Loisirs</b>		
<b>Journée 8h00 - 17 h 30</b>		
tranche 1 < à 381	5,18	Supplément HORS Commune (sauf BRAINS) Hors communes + 9,65€ par jour/ + 5,88€ par 1/2 journée
tranche 2 de 382 à 533	6,92	
tranche 3 de 534 à 686	8,78	
tranche 4 de 687 à 838	10,57	
tranche 5 de 839 à 991	12,47	
tranche 6 de 992 à 1143	14,27	
tranche 7 de 1144 à 1296	16,18	St Mars de Coutais+ 3,53€ par jour/+ 2,82€ par 1/2 journée
tranche 8 de 1297 à 1448	18,07	
tranche 9 de 1449 à 1601	18,82	St Léger les Vignes + 3,53€ par jour/+ 2,82€ par 1/2 journée
tranche 10 de 1602 à 1753	19,55	
tranche 11 de 1754 à 1906	20,19	
tranche 12 > à 1907	20,93	
<b>une aide complémentaire de la ville sera apportée aux familles boscéennes déduction pour les tranches 1 (3,30€/jour), 2 (2,75€/jour) et 3 (1€/jour)</b>		
<b>Journée P.A.I 8h00 - 17 h 30</b>		
tranche 1 < à 381	4,52	Supplément HORS Commune (sauf BRAINS) Hors communes + 9,65€ par jour/ + 5,88€ par 1/2 journée
tranche 2 de 382 à 533	6,19	
tranche 3 de 534 à 686	7,97	
tranche 4 de 687 à 838	9,69	
tranche 5 de 839 à 991	11,54	
tranche 6 de 992 à 1143	13,25	
tranche 7 de 1144 à 1296	15,10	St Mars de Coutais+ 3,53€ par jour/+ 2,82€ par 1/2 journée
tranche 8 de 1297 à 1448	16,92	
tranche 9 de 1449 à 1601	17,58	St Léger les Vignes + 3,53€ par jour/+ 2,82€ par 1/2 journée
tranche 10 de 1602 à 1753	18,29	
tranche 11 de 1754 à 1906	18,87	
tranche 12 > à 1907	19,55	
<b>une aide complémentaire de la ville sera apportée aux familles boscéennes déduction pour les tranches 1 (3,30€/jour), 2 (2,75€/jour) et 3 (1€/jour)</b>		

LIBELLE	2012	
	Commune	Hors Commune
<b>1/2 journée AVEC repas 8h00 - 13h30</b>		
tranche 1 < à 381	3,49	Supplément HORS Commune (sauf BRAINS) Hors communes + 9,65€ par jour/ + 5,88€ par 1/2 journée
tranche 2 de 382 à 533	4,76	
tranche 3 de 534 à 686	6,02	
tranche 4 de 687 à 838	7,29	
tranche 5 de 839 à 991	8,66	
tranche 6 de 992 à 1143	9,83	
tranche 7 de 1144 à 1296	11,10	St Mars de Coutais+ 3,53€ par jour/+ 2,82€ par 1/2 journée
tranche 8 de 1297 à 1448	12,36	
tranche 9 de 1449 à 1601	13,42	
tranche 10 de 1602 à 1753	14,47	St Léger les Vignes + 3,53€ par jour/+ 2,82€ par 1/2 journée
tranche 11 de 1754 à 1906	15,53	
tranche 12 > à 1907	16,60	
<b>une aide complémentaire de la ville sera apportée aux familles boscéennes déduction pour les tranches 1 (1,65€/1/2jour), 2 (1,37€/1/2jour) et 3 (0,5€/1/2jour)</b>		
<b>1/2 journée AVEC repas 8h00 - 13h30 P.A.I</b>		
tranche 1 < à 381	2,82	Supplément HORS Commune (sauf BRAINS) Hors communes + 9,65€ par jour/ + 5,88€ par 1/2 journée
tranche 2 de 382 à 533	4,02	
tranche 3 de 534 à 686	5,22	
tranche 4 de 687 à 838	6,42	
tranche 5 de 839 à 991	7,73	
tranche 6 de 992 à 1143	8,82	
tranche 7 de 1144 à 1296	10,02	St Mars de Coutais+ 3,53€ par jour/+ 2,82€ par 1/2 journée
tranche 8 de 1297 à 1448	11,21	
tranche 9 de 1449 à 1601	12,20	
tranche 10 de 1602 à 1753	13,21	St Léger les Vignes + 3,53€ par jour/+ 2,82€ par 1/2 journée
tranche 11 de 1754 à 1906	14,22	
tranche 12 > à 1907	15,23	
<b>une aide complémentaire de la ville sera apportée aux familles boscéennes déduction pour les tranches 1 (1,65€/1/2jour), 2 (1,37€/1/2jour) et 3 (0,5€/1/2jour)</b>		
<b>1/2 journée SANS repas 13h30 - 17h30</b>		
tranche 1 < à 381	2,49	Supplément HORS Commune (sauf BRAINS) Hors communes + 9,65€ par jour/ + 5,88€ par 1/2 journée
tranche 2 de 382 à 533	3,38	
tranche 3 de 534 à 686	4,28	
tranche 4 de 687 à 838	5,18	
tranche 5 de 839 à 991	6,08	
tranche 6 de 992 à 1143	6,98	
tranche 7 de 1144 à 1296	7,87	St Mars de Coutais+ 3,53€ par jour/+ 2,82€ par 1/2 journée
tranche 8 de 1297 à 1448	8,88	

LIBELLE	2012	
	Commune	Hors Commune
tranche 9 de 1449 à 1601	9,67	
tranche 10 de 1602 à 1753	10,47	St Léger les Vignes + 3,53€ par jour/+ 2,82€ par 1/2 journée
tranche 11 de 1754 à 1906	11,25	
tranche 12 > à 1907	12,06	
<b>une aide complémentaire de la ville sera apportée aux familles boscéennes déduction pour les tranches 1 (1,65€/1/2jour), 2 (1,37€/1/2jour) et 3 (0,5€/1/2jour)</b>		
<b>10. Cabanon (valeur du point activité)</b>		
<b>Jeunes de BOUAYE + BRAINS (&lt; à 14 ans)</b>		
tranche 1 < à 381	0,43	
tranche 2 de 382 à 533	0,59	
tranche 3 de 534 à 686	0,77	
tranche 4 de 687 à 838	0,95	
tranche 5 de 839 à 991	1,16	
tranche 6 de 992 à 1143	1,35	
tranche 7 de 1144 à 1296	1,51	
tranche 8 de 1297 à 1448	1,69	
tranche 9 de 1449 à 1601	1,74	
tranche 10 de 1602 à 1753	1,80	
tranche 11 de 1754 à 1906	1,86	
tranche 12 > à 1907	1,91	
<b>Jeunes de ST LEGER + ST MARS (&lt; à 14 ans)</b>		
tranche 1 < à 381	0,77	
tranche 2 de 382 à 533	0,94	
tranche 3 de 534 à 686	1,12	
tranche 4 de 687 à 838	1,30	
tranche 5 de 839 à 991	1,51	
tranche 6 de 992 à 1143	1,68	
tranche 7 de 1144 à 1296	1,86	
tranche 8 de 1297 à 1448	2,03	
tranche 9 de 1449 à 1601	2,08	
tranche 10 de 1602 à 1753	2,13	
tranche 11 de 1754 à 1906	2,18	
tranche 12 > à 1907	2,23	
<b>Jeunes &gt; à 14 ans (sauf bouaye) + AUTRES COMMUNES</b>		
tranche 1 < à 381	1,01	
tranche 2 de 382 à 533	1,17	
tranche 3 de 534 à 686	1,36	
tranche 4 de 687 à 838	1,53	
tranche 5 de 839 à 991	1,74	

LIBELLE	2012	
	Commune	Hors Commune
tranche 6 de 992 à 1143	1,92	
tranche 7 de 1144 à 1296	2,15	
tranche 8 de 1297 à 1448	2,25	
tranche 9 de 1449 à 1601	2,32	
tranche 10 de 1602 à 1753	2,37	
tranche 11 de 1754 à 1906	2,43	
tranche 12 > à 1907	2,48	
<b>11. Accueil périscolaire</b>		
<b>Forfait COURT Matin</b>		
tranche 1 < à 381	0,48	Communes Extérieures / Majoration de 33%
tranche 2 de 382 à 533	0,51	
tranche 3 de 534 à 686	0,54	
tranche 4 de 687 à 838	0,57	
tranche 5 de 839 à 991	0,60	
tranche 6 de 992 à 1143	0,63	
tranche 7 de 1144 à 1296	0,66	
tranche 8 de 1297 à 1448	0,71	
tranche 9 de 1449 à 1601	0,77	
tranche 10 de 1602 à 1753	0,83	
tranche 11 de 1754 à 1906	0,88	
tranche 12 > à 1907	0,93	
<b>Forfait LONG Matin</b>		
tranche 1 < à 381	0,95	Communes Extérieures / Majoration de 33%
tranche 2 de 382 à 533	1,02	
tranche 3 de 534 à 686	1,08	
tranche 4 de 687 à 838	1,14	
tranche 5 de 839 à 991	1,20	
tranche 6 de 992 à 1143	1,26	
tranche 7 de 1144 à 1296	1,34	
tranche 8 de 1297 à 1448	1,44	
tranche 9 de 1449 à 1601	1,54	
tranche 10 de 1602 à 1753	1,65	
tranche 11 de 1754 à 1906	1,75	
tranche 12 > à 1907	1,87	
<b>Forfait COURT soir</b>		
tranche 1 < à 381	1,50	Communes Extérieures / Majoration de 33%
tranche 2 de 382 à 533	1,63	
tranche 3 de 534 à 686	1,75	
tranche 4 de 687 à 838	1,89	

LIBELLE	2012	
	Commune	Hors Commune
tranche 5 de 839 à 991	2,01	
tranche 6 de 992 à 1143	2,13	
tranche 7 de 1144 à 1296	2,25	
tranche 8 de 1297 à 1448	2,53	
tranche 9 de 1449 à 1601	2,78	
tranche 10 de 1602 à 1753	3,06	
tranche 11 de 1754 à 1906	3,32	
tranche 12 > à 1907	3,59	
<b>Forfait MEDIAN soir</b>		
tranche 1 < à 381	1,85	Communes Extérieures / Majoration de 33%
tranche 2 de 382 à 533	1,98	
tranche 3 de 534 à 686	2,12	
tranche 4 de 687 à 838	2,27	
tranche 5 de 839 à 991	2,41	
tranche 6 de 992 à 1143	2,55	
tranche 7 de 1144 à 1296	2,70	
tranche 8 de 1297 à 1448	2,98	
tranche 9 de 1449 à 1601	3,25	
tranche 10 de 1602 à 1753	3,53	
tranche 11 de 1754 à 1906	3,81	
tranche 12 > à 1907	4,08	
<b>Forfait LONG soir</b>		
tranche 1 < à 381	2,46	Communes Extérieures / Majoration de 33%
tranche 2 de 382 à 533	2,64	
tranche 3 de 534 à 686	2,83	
tranche 4 de 687 à 838	3,03	
tranche 5 de 839 à 991	3,21	
tranche 6 de 992 à 1143	3,40	
tranche 7 de 1144 à 1296	3,60	
tranche 8 de 1297 à 1448	3,97	
tranche 9 de 1449 à 1601	4,34	
tranche 10 de 1602 à 1753	4,70	
tranche 11 de 1754 à 1906	5,08	
tranche 12 > à 1907	5,44	
<b>12. Restauration</b>		
<b>Maternelle et Primaire</b>		
tranche 1 < à 381	2,02	Communes Extérieures / Majoration de 15%
tranche 2 de 382 à 533	2,22	
tranche 3 de 534 à 686	2,45	

LIBELLE	2012	
	Commune	Hors Commune
tranche 4 de 687 à 838	2,65	
tranche 5 de 839 à 991	2,87	
tranche 6 de 992 à 1143	3,08	
tranche 7 de 1144 à 1296	3,28	
tranche 8 de 1297 à 1448	3,51	
tranche 9 de 1449 à 1601	3,71	
tranche 10 de 1602 à 1753	3,87	
tranche 11 de 1754 à 1906	4,04	
tranche 12 > à 1907	4,19	
<b>P.A.I</b>		
tranche 1 < à 381	1,36	Communes Extérieures / Majoration de 15%
tranche 2 de 382 à 533	1,49	
tranche 3 de 534 à 686	1,63	
tranche 4 de 687 à 838	1,76	
tranche 5 de 839 à 991	1,93	
tranche 6 de 992 à 1143	2,06	
tranche 7 de 1144 à 1296	2,20	
tranche 8 de 1297 à 1448	2,35	
tranche 9 de 1449 à 1601	2,49	
tranche 10 de 1602 à 1753	2,60	
tranche 11 de 1754 à 1906	2,70	
tranche 12 > à 1907	2,81	
<b>Autres</b>		
agents municipaux	3,07	
enseignants	4,37	
<b>13. Etude surveillée</b>		
<b>Etude</b>		
tranche 1 < à 381	0,95	Communes Extérieures / Majoration de 33%
tranche 2 de 382 à 533	1,02	
tranche 3 de 534 à 686	1,08	
tranche 4 de 687 à 838	1,14	
tranche 5 de 839 à 991	1,20	
tranche 6 de 992 à 1143	1,26	
tranche 7 de 1144 à 1296	1,34	
tranche 8 de 1297 à 1448	1,44	
tranche 9 de 1449 à 1601	1,54	
tranche 10 de 1602 à 1753	1,65	
tranche 11 de 1754 à 1906	1,75	
tranche 12 > à 1907	1,87	

LIBELLE	2012	
	Commune	Hors Commune
<b>Forfait après étude (30 mn)</b>		
tranche 1 < à 381	0,48	Communes Extérieures / Majoration de 33%
tranche 2 de 382 à 533	0,51	
tranche 3 de 534 à 686	0,54	
tranche 4 de 687 à 838	0,57	
tranche 5 de 839 à 991	0,60	
tranche 6 de 992 à 1143	0,63	
tranche 7 de 1144 à 1296	0,66	
tranche 8 de 1297 à 1448	0,71	
tranche 9 de 1449 à 1601	0,77	
tranche 10 de 1602 à 1753	0,83	
tranche 11 de 1754 à 1906	0,88	
tranche 12 > à 1907	0,93	
<b>Forfait après étude (1h)</b>		
tranche 1 < à 381	0,95	Communes Extérieures / Majoration de 33%
tranche 2 de 382 à 533	1,02	
tranche 3 de 534 à 686	1,08	
tranche 4 de 687 à 838	1,14	
tranche 5 de 839 à 991	1,20	
tranche 6 de 992 à 1143	1,26	
tranche 7 de 1144 à 1296	1,34	
tranche 8 de 1297 à 1448	1,44	
tranche 9 de 1449 à 1601	1,54	
tranche 10 de 1602 à 1753	1,65	
tranche 11 de 1754 à 1906	1,75	
tranche 12 > à 1907	1,87	

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

. Approuve les tarifs 2012 indiqués dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme,  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON , Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

<b>12 FINANCES - ANTICIPATIONS BUDGETAIRES – VOTE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT NECESSAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012</b>
---

Rapporteur : Monsieur Château

Exposé :

Afin d'assurer la continuité du service public pour la période de janvier à mars 2012, préalablement au vote du budget 2012, il convient de décider dès à présent l'inscription de crédits en anticipation de l'adoption du budget primitif, conformément aux dispositions légales.

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit ainsi que l'exécutif communal peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les

dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation budgétaire des crédits.

Le tableau ci-dessous détaille les imputations et les montants des opérations concernées. Le total des anticipations s'élève à 101 500 €.

<b>IMPUTATION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>205 – Logiciels</b>	
Logiciel de gestion des salles et matériels	3 000 €
<b>2184 - Mobilier</b>	
Mobilier (tables-chaises) restaurant VH	10 500 €
<b>2188 – Autres immobilisations corporelles</b>	
Jeux extérieurs	15 000 €
Mobilier urbain – bacs tri sélectif	3 000 €
<b>2313 - Constructions</b>	
Travaux salle informatique - foyer Herbreteau	5 000 €
Aménagement du cimetière	5 000 €
Menuiseries – salle Eugène Lévêque	30 000 €
Travaux renaturation et cheminement Bellestre	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>101 500 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 7 décembre 2011,

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus énumérées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus énumérées,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme  
Bouaye, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

### 13. DESHERBAGE DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Rapporteur : Madame Le Moing

Exposé :

Dans le cadre de la gestion des collections de la bibliothèque municipale, il convient de procéder régulièrement à des éliminations de documents en raison de leur mauvais état physique ou de leur contenu devenu inexact ou obsolète. C'est l'opération dite de « désherbage ».

Le désherbage proposé cette année porte sur 358 documents dont la liste est consultable à la bibliothèque municipale. Il s'agit cette année 2011 de 60 BD, 203 romans, 32 documentaires, 5 CDROM et 29 ouvrages divers (récit, manga, journal...).

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et Travaux, du 01 décembre 2011,

- d'autoriser le déclassé de 358 documents de la bibliothèque municipale jugés en mauvais état ou dont le contenu est devenu inexact ou obsolète.
- d'autoriser la responsable du service à détruire (pilon) les documents déclassés. Sur chaque document sera apposé un tampon indiquant « exclu des collections ».

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Autorise le déclassé de 358 documents de la bibliothèque municipale jugés en mauvais état ou dont le contenu est devenu inexact ou obsolète.
- Autorise la responsable du service à détruire (pilon) les documents déclassés. Sur chaque document sera apposé un tampon indiquant « exclu des collections ».

Pour copie conforme  
Bouaye, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

<b>14 . DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS</b>
---

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Consécutivement à la réforme de la taxe professionnelle, Nantes Métropole perçoit désormais la cotisation foncière des entreprises. Cet impôt est assis sur la valeur locative des biens soumis à la taxe foncière.

Une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit donc être créée pour évaluer les valeurs locatives des entreprises soumises à l'impôt.

Ainsi, suite à la demande de Nantes Métropole, il vous proposé de désigner des représentants boscéens au sein de cette instance :

- Mme Sylviane Briolant
- M. Georges Bichon

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

. Désigne Mme Sylviane Briolant et M. Georges Bichon, comme représentants au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

### 15 . MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM - APPROBATION

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Le SIVOM a exprimé à plusieurs reprises son souhait de voir évoluer son fonctionnement et le contour de ses compétences. Une nouvelle organisation administrative a été mise en œuvre. Un « forum » des élus sur l'avenir de la structure a été organisé début 2011.

Par ailleurs, la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, engageait le travail de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Le projet initial de schéma départemental proposait la dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple de la région de Bouaye.

Face à ce dessein, les Conseils municipaux des communes membres ont unanimement exprimé leur volonté de maintenir le SIVOM. En effet, des préoccupations partagées et de nombreuses années de travail en commun ont permis de construire le SIVOM et de lui donner une identité reconnue. Aujourd'hui, le besoin de travailler en commun dans différents domaines de compétences non communautaires reste présent.

Un travail a donc été engagé pour la rénovation des statuts afin de définir plus précisément les compétences du SIVOM. Les communes membres du SIVOM peuvent à tout moment, en tout ou partie, modifier les statuts régissant cette coopération intercommunale. Ainsi, l'article L5211-17 disposent que « ces modifications sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances, planification et personnel en date du 7 décembre 2011  
Vu la délibération du Comité syndical en date du 10 novembre 2011-12-01

- D'approuver les statuts modifiés joints à la présente délibération.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener ce dossier et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les statuts modifiés joints à la présente délibération.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener ce dossier et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

<b>16 . ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SIVOM D'HERBAUGES</b>
---

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Conformément aux nouveaux statuts du SIVOM approuvés le dix novembre 2011, le Conseil Municipal de Bouaye, doit élire à bulletin secret trois délégués titulaires et deux délégués suppléants qui siégeront au Comité Syndical.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à procéder à l'élection des délégués.

Le vote donne les résultats suivants :

Délégués titulaires :

- Jacques GARREAU : 23 voix
- Nicole CHOTARD : 23 voix
- Marie-Bernadette BOUREAU : 23 voix

Délégués suppléants :

- René GAUTIER : 23 voix
- Jacques CHATEAU : 23 voix

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

<b>17 . PERSONNEL – MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE PERSONNEL - SIVOM</b>
--

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Depuis février 2011, un agent administratif communal est mis à disposition du SIVOM de Bouaye, à raison de 4 h par semaine, pour la gestion de la comptabilité et de la paie. Depuis juillet 2011, le directeur général des services de la Ville de Bouaye est mis également à disposition du SIVOM.

Cette organisation était temporaire jusqu'au 31 décembre 2011 dans l'attente que la réflexion sur l'avenir du SIVOM soit achevée.

Le SIVOM a aujourd'hui adopté de nouveaux statuts et la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a décidé son maintien dans le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, qui doit être adopté pour le 31 décembre 2011.

Aussi, il est proposé d'optimiser les ressources humaines du SIVOM en collaboration avec la Ville de Bouaye sur le long terme, à savoir :

- mise à disposition d'un agent communal en charge de la comptabilité, à raison de 0,2 ETP,
- mise à disposition du Directeur général des services de la Ville de Bouaye.

Il est donc proposé de conclure des conventions de mise à disposition pour une durée d'un an. Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Ville de Bouaye à l'agent comptable mis à la disposition du SIVOM sera remboursé chaque mois par le SIVOM, au prorata des heures réelles effectuées pour son compte.

Pendant la durée de sa mise à disposition au SIVOM, le DGS percevra un régime indemnitaire supplémentaire de 650€ bruts mensuels, que le SIVOM remboursera chaque mois à la Ville en intégralité.

Il est proposé au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 7 décembre 2011,

- D'approuver les termes des conventions de mise à disposition pour une durée de un an,
- D'approuver la mise en place d'un régime indemnitaire supplémentaire de 650 € pour le Directeur Général des Services, exclusivement lié à sa mise à disposition au SIVOM,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes des conventions de mise à disposition pour une durée de un an,
- Approuve la mise en place d'un régime indemnitaire supplémentaire de 650 € pour le Directeur Général des Services, exclusivement lié à sa mise à disposition au SIVOM,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

<b>18 . CREATION DE POSTE OCCASIONNEL – ADJOINT ADMINISTRATIF NON TITULAIRE</b>
---

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Afin de faire face à un surcroît d'activités au service Urbanisme et Aménagement du territoire et dans l'attente d'un travail sur l'organisation du service, il est nécessaire de créer un poste occasionnel d'adjoint administratif pour 3 mois, renouvelable une fois.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 7 décembre 2011,

- De créer un poste d'Adjoint administratif non titulaire à temps complet rémunéré sur la base de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 295, pour 3 mois, renouvelable une fois, à compter du 1er janvier 2012.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2012, chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Créé un poste d'Adjoint administratif non titulaire à temps complet rémunéré sur la base de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 295, pour 3 mois, renouvelable une fois, à compter du 1er janvier 2012.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 7/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 8 décembre 2011

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON , Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Elsa LE MOING (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Maurice BOUE (pouvoir à Jacques CHATEAU), Bernard JANOT (pouvoir à Jacques GARREAU), Marie-Paule FARIGOUL, (pouvoir à Nicole CHOTARD), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Jacqueline GAUDIN et Monique JEANNEAU ont été désignées secrétaires

### 19 . INFORMATION – COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

- de la délibération du 10 juillet 2008

travaux de réhabilitation de la salle Jacqueline Auriol

*Objet* : gros œuvre

*Cocontractant* : CCR

*Montant :* 9 795,24 € TTC

*Objet :* menuiseries extérieures  
*Cocontractant :* Atlantique Ouvertures  
*Montant :* 14 007,55 € TTC

*Objet :* serrurerie  
*Cocontractant :* Menuiseries TOM  
*Montant :* 1 455,29 € TTC

*Objet :* électricité  
*Cocontractant :* Ceco Elec  
*Montant :* 13 609,07 € TTC

- de la délibération du 2 avril 2008 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle :

M. HERBIN - Recours devant le Tribunal Administratif de Nantes du 15 novembre 2011. Recours en annulation de l'arrêté de non opposition n° DP 044.018.11.Z.2036 en date du 7 avril 2011 par lequel le Maire de la commune de Bouaye a autorisé la réalisation d'une clôture.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 16 décembre 2011  
Le Maire,

Jacques GARREAU